



Opérations du programme des travailleurs étrangers temporaires: Vue d'ensemble et efforts fournis à l'amélioration du traitement

*Fédération canadienne de l'agriculture
Table ronde ministérielle
3 mai 2018*

Sur la Voie
De la **RÉUSSITE**

Setting Ourselves
Up For **SUCCESS**

APERÇU

Survol des principales tendances de traitement de 2017-2018

- Volumes annuels selon les différents volets du programme et durée moyenne de traitement
- Aperçu des décisions rendues en 2017-2018

Mesures prises par Service Canada en 2017-2018 pour améliorer la prestation de services

- Amélioration du processus de demande pour les employeurs récurrents
- Programme de contrôle de la qualité

Initiatives prévues pour améliorer le traitement des EIMTs en 2018-2019

- Exemption de recrutement pour le transfert et le remplacement des travailleurs dans le secteur de l'agriculture primaire
- Mise à jour du pilote de l'EIMT en ligne et du site Web du PTET

Discussion



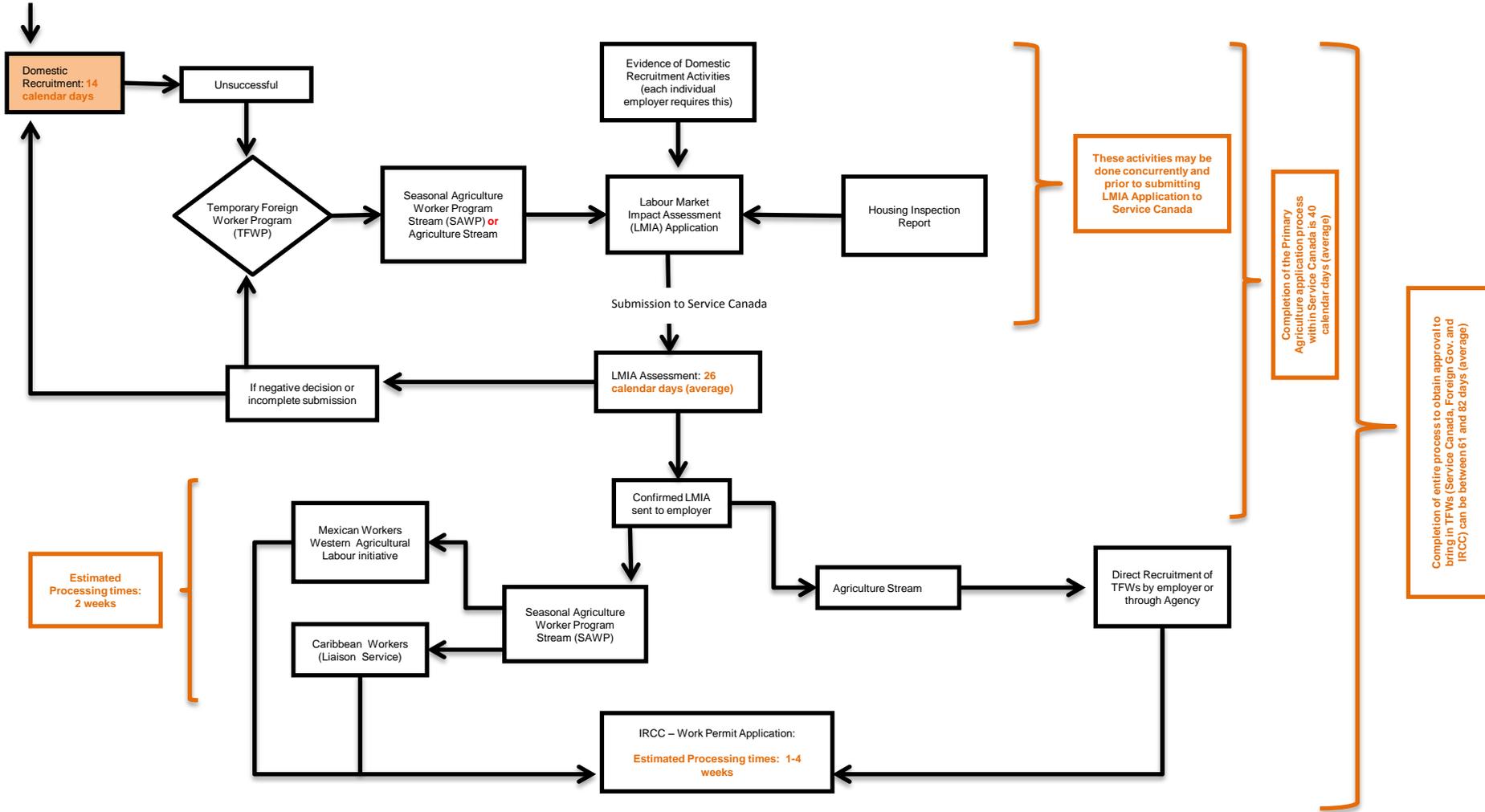
PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Emploi et Développement social Canada (EDSC)** est responsable du traitement des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) afin de déterminer l'impact probable que ces travailleurs auraient sur le marché du travail canadien et s'assurer que les Canadiens aient toujours un accès prioritaire aux opportunités d'emploi. Au Québec, cette évaluation est menée conjointement avec le MIDI.
- **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** est responsable du traitement des demandes de permis de travail soumises par les ressortissants étrangers qui veulent travailler au Canada. IRCC s'assure que les exigences du programme sont respectées et évalue l'admissibilité des demandeurs.
- **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** est responsable de l'examen des ressortissants étrangers au moment de l'entrée (une fois que les demandes de permis de travail sont approuvées par IRCC) et détermine s'ils peuvent entrer au Canada.



CALENDRIER APPROXIMATIF DU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DU VOLET D'AGRICULTURE PRIMAIRE

L'employeur identifie un besoin pour des travailleurs et débute le processus de recrutement ...



STATISTIQUES CLÉS SUR LE TRAITEMENT (2017/2018)

STATISTIQUES SUR LES DEMANDES TRAITÉES EN 2017-2018

- **PTAS** : 4,661 EIMT positives, représentant 42 815 postes et un taux d'approbation de 98%
- **Secteur agricole** : 2,791 EIMT positives, représentant 15,172 postes et un taux d'approbation de 95%
- **Ensemble du secteur de l'agriculture primaire/PTAS** : 7,655 EIMT positives, représentant 57,987 postes et un taux d'approbation de 97%
- **Ensemble des EIMT positives du PTET**: 32,693 EIMT positives, représentant 93,237 postes et un taux d'approbation de 90%

Le nombre de demandes du secteur d'agriculture primaire représentent 23% des demandes de programmes; pourtant, les postes d'agriculture primaire représentent 62% de tous les postes confirmés du Programme des TET.

Le délai de traitement moyen pour le secteur de l'agriculture primaire est de 26 jours civils en 2017-2018 alors qu'il était de 18 jours civils en 2016-2017

- La nouvelle exigence pour les employeurs de soumettre un rapport d'inspection du logement réussi avant la publication d'une décision d'évaluation de l'impact sur le marché du travail peut entraîner des retards pour certains employeurs.
- Les efforts visant à l'amélioration notre système interne ont entraîné des retards imprévus dans le traitement de certaines demandes. Le ministère travaille arduement pour minimiser l'impact de ces retards sur les employeurs et résoudre les problèmes en temps opportun. Nous avons ajouté des ressources supplémentaires à travers le Canada pour aider cet effet.



APERÇU DES DÉCISIONS RENDUES POUR 2017-2018

Total des demandes d'EIMT du secteur agricole reçues en 2017-2018	2934
Total des demandes d'EIMT du secteur agricole refusées	143
% des demandes d'EIMT du secteur agricole refusées	5%
Total des demandes d'EIMT du PTAS reçues en 2017-2018	4769
Total des demandes d'EIMT du PTAS refusées	108
% Total des demandes d'EIMT du PTAS refusées	2%

Justifications les plus fréquentes pour une décision négative:

- Efforts non raisonnables en vue d'embaucher des Canadiens/RP
- Salaire non conforme aux normes Canadiennes
- Conditions de travail non conformes aux normes canadiennes
- Employeur incapable de démontrer qu'il est véritablement actif dans l'entreprise
- Employeur incapable de démontrer sa capacité à remplir les conditions du contrat de travail



AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE DEMANDE POUR LES EMPLOYEURS RÉCURRENTS

- Afin de réduire le fardeau administratif des employeurs récurrents, ceux qui ont reçu une évaluation positive de l'impact sur le marché du travail au cours des deux dernières années n'auront qu'**un seul document** à soumettre pour démontrer qu'ils ont une entreprise légale offrant des biens ou des services au Canada.
- D'autres directives pour assurer l'efficacité opérationnelle ont été identifiées à l'interne pour améliorer l'évaluation des demandes subséquentes d'EIMT pour les employeurs de l'agriculture primaire qui ont eu accès au programme au cours de cette saison.:
 - Les postes doivent être les mêmes CNP que ceux de l'EIMT initiale / précédente;
 - Les postes doivent être pour le même niveau de compétence;
 - Les postes doivent être dans la même saison du PTAS;
 - Les postes ne doivent pas démontrer une augmentation des postes par rapport au nombre total de travailleurs approuvés de l'année précédente
- Le triage de ces demandes est effectué au moment où elles sont reçues pour s'assurer qu'aucune information n'est manquante; le traitement est ensuite accéléré.
- EDSC / Service Canada est toujours à la recherche de méthodes pour améliorer davantage le traitement et d'améliorer l'efficacité.



PROGRAMME NATIONAL DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- En réponse aux exigences du rapport du Bureau du vérificateur général et dans le cadre des efforts continus pour améliorer la prestation de services du Programme des travailleurs étrangers temporaires, le ministère a lancé un programme national de contrôle de la qualité en décembre 2017 pour assurer la cohérence au niveau national dans le traitement des études d'impact sur le marché du travail.
- Le programme national de contrôle de la qualité prévoit que le ministère sera en mesure de faire le suivi et de mesurer les éléments suivants:
 - La cohérence nationale dans l'évaluation des EIMT;
 - Le renforcement des meilleures pratiques dans le traitement des EIMT; et
 - L'identification des lacunes dans les politiques et la clarification des directives opérationnelles;
- Les résultats du premier trimestre incluent des mises à jour des directives opérationnelles afin d'appuyer la prise de décisions cohérentes et la mise à jour de l'information sur les sites Web pour les employeurs.



EXEMPTION DE RECRUTEMENT POUR LE TRANSFERT ET LE REMPLACEMENT DES TRAVAILLEURS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE PRIMAIRE

- À compter du 3 mai 2018, le programme des TET aura une exemption de recrutement exemption de recrutement pour le transfert et le remplacement des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture et du PTAS.
- Les employeurs devront tout de même soumettre une demande d'EIMT, mais il n'y aura pas d'exigences de recrutement pour ces demandes dans le but de améliorer et d'accélérer le soutien aux employeurs.
- Dans le cas d'un transfert de travailleur, l'employeur qui sera destinataire ne sera pas tenu de faire d'efforts de recrutements pour le poste, pourvu qu'il ait une EIMT valide pour la même région économique et la même occupation n question.
- Dans le cas d'un remplacement de travailleur, les employeurs ne seront plus tenus de faire de recrutement puisque ce facteur du marché du travail aura déjà été évalué dans le cadre de l'évaluation initiale de l'EIMT.
- Toute nouvelle demande soumise à partir du 3 mai 2018 sera exemptée de cette exigence et toutes les demandes en cours d'évaluation seront prises en considération.



LANCEMENT DE L'EXAMEN DES NORMES DE SERVICE

- L'engagement d'EDSC de donner suite aux recommandations du rapport HUMA afin d'accroître la **rapidité** et l'**efficacité** du processus de demande d'EIMT et de respecter les **normes de service** existantes
- L'examen des normes de service a été annoncé dans le cadre du plan *Path Forward* d'avril 2017
- Les résultats de l'examen seront présentés au Conseil du Trésor d'ici décembre 2018 dans le cadre du rapport sur les conditions qui découleront de la présentation de l'été 2017
- Le ministère n'a actuellement qu'une seule norme de service officielle. Pour être admissibles au traitement prioritaire, les demandes d'EIMT doivent satisfaire à au moins un des six (6) critères suivants:
 - Poste hautement rémunéré;
 - Poste de courte durée et à salaire élevé;
 - Les métiers spécialisés et les postes à salaire élevé;
 - Position d'entrée express;
 - Certaines professions identifiées comme prioritaires dans le cadre des ententes fédérales / provinciales / territoriales d'annexion; et,
 - Demandes du projet pilote du Volet des talents mondiaux
- À compter du 4 mai 2018, l'engagement et la collaboration avec les partenaires internes et externes débutera dans le cadre de l'examen du secteur de l'agriculture primaire.
- Les consultations sont essentielles au succès de l'examen des normes de service du PTET. Les commentaires et la rétroaction recueillis serviront à éclairer les recommandations de l'examen afin d'assurer que les indicateurs de rendement et les normes de service soient exacts et réalisables.



MISE À JOUR DU PILOTE DE L'EIMT EN LIGNE ET DU SITE WEB DU PTET

- Le système EIMT en ligne remplacera *Web Service* qui a été utilisé à l'externe par les employeurs et les tiers jusqu'en mai 2017 lors de la soumission des EIMT par voie électronique au ministère.
- Le nouveau système sécurisé fournira une interface révisée, une fluidité de bout en bout de la demande équivalente à l'application papier et permettant la soumission électronique et le suivi de l'état d'une demande de l'EIMT.
- EIMT en ligne sera lancé en tant que projet pilote à l'échelle nationale plus tard cette année, une fois que les améliorations du système interne auront été stabilisées.
- Le ministère collaborera étroitement avec les tierces parties et les employeurs dans le lancement du nouveau système d'EIMT et examinera la rétroaction du pilote avant le lancement national.
- En lien avec le développement de systèmes / outils pour soutenir les employeurs, le ministère est également déterminé à mettre à jour le contenu du site Web du PTET pour qu'il soit plus clair et plus transparent dans la description des exigences du programme

